

Vos informations Adhérent
NOM :
Prénom :
Adresse :
N° Licence :
Né(e) le :
Tél portable :
E-mail :
Date certif. Médical :
Vos informations Plongée

Niveau acquis de Plongeur	Niveau acquis d'Enseignement	Niveau à préparer
☐ Aucun ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3 ☐ Niveau 4 ☐ PB1 ☐ PB2	☐ E1 ☐ E2 ☐ FB1 Je souhaite participer à l'encadrement d'un groupe ² : ☐ Oui ☐ Non	☐ Aucun ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3 ☐ PB1 ☐ FB1
☐ PE40 ☐ PA20 ☐ PA40 ☐ PE60	☐ E3 ☐ E4 ☐ FB2	☐ Niveau 4 ☐ Initiateur ☐ MF1 ☐ MF2 ☐ PB2 ☐ FB2

Pré-requis pour effectuer des sorties de « formation technique » pour les niveaux suivants :

- Niveau 2 : 12 plongées encadrées minimum
- Niveau 3 : 12 plongées autonomes et 10 plongées encadrées au-delà de 30 mètres

Cotisation Plongée

	☐ Meylanais	☐ Non-Meylanais	☐ Moniteur
Cotisation club	171 €	206 €	80 €
Licence	50 €	50 €	50 €
TOTAL	221 €	256 €	130 €

A partir du troisième membre adhérent d'une même famille, la cotisation club est divisée par 2.

NOUVEAU : Vos informations Apnée

Niveau acquis de l'apnéiste	Niveau acquis d'Enseignement	Niveau à préparer
☐ Aucun ☐ Apnéiste ☐ Apnéiste confirmé ☐ Apnéiste en eau libre ☐ Apnéiste confirmé en eau libre ☐ Apnéiste expert en eau libre	☐ IE1 ☐ MEF1 Je souhaite participer à l'encadrement d'un groupe ² : ☐ Oui ☐ Non	☐ Aucun ☐ Apnéiste ☐ Apnéiste confirmé ☐ Apnéiste en eau libre ☐ Apnéiste confirmé en eau libre ☐ Apnéiste expert en eau libre
	☐ IE2 ☐ MEF2	

Cotisation Apnée

	☐ Tarif unique	☐ Moniteur
Cotisation club	120 €	80 €
Licence	50 €	50 €
TOTAL	170 €	130 €

A partir du troisième membre adhérent d'une même famille, la cotisation club est divisée par 2.

Cotisation Apnée et Plongée

	☐ Meylanais	☐ Non-Meylanais
Cotisation club	171 €	206 €
Apnée	120 €	120 €
Licence	50 €	50 €
TOTAL	341 €	376 €

A partir du troisième membre adhérent d'une même famille, la cotisation club est divisée par 2.

Les assurances individuelles assistance facultatives³

	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
Loisir de base	☐ 25 €	☐ 30 €	☐ 51 €
Loisir « TOP »	☐ 48 €	☐ 59,50 €	☐ 99 €

En cas de désistement à une sortie club, Meylan Plongée ne donnera suite à aucune demande de remboursement quel qu'en soit le motif. Seuls les adhérents ayant souscrits une assurance LOISIR TOP pourront prétendre à un éventuel remboursement suivant les clauses du contrat LOISIR TOP (démarche individuelle lors de votre inscription). Meylan Plongée étant déchargé de toutes démarches et remboursements.

☐ Cochez cette case si vous ne souhaitez pas figurer sur les éventuelles photos ou vidéo diffusées sur le site internet et la page facebook du club⁴.

L'inscription au Club ne peut être annulée, pour quelque motif que ce soit, je ne pourrai donc prétendre à aucun remboursement.

Je certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire à une assurance individuelle, et avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, notamment en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM.

Par ma signature, je m'engage à les respecter.

Signature

Règlement

Il s'effectue soit

- Par virement bancaire,
- Tout ou partie en Chèques Vacances ANCV.



Le chèque restera un moyen exceptionnel pour le règlement et sera vu au cas par cas.

Les prépa E1/E2 paient une cotisation au tarif normal. Les prépa E3 paient une cotisation « Moniteur ».

Documents à fournir

Le dossier d'inscription doit **IMPERATIVEMENT** comprendre :

- Cette **fiche d'inscription** correctement remplie : première page uniquement
- **1 photocopie du certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine fait sur le modèle de formulaire de la fédération et téléchargeable sur le site de Meylan Plongée ou de la FFESSM [ici](#). **En l'absence de certificat au 1er octobre, l'accès au bassin sera refusé !**
- Pour les nouveaux adhérents : **1 photocopie recto/verso de votre/vos carte(s) de niveau**
- Le **règlement**

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA NI TRAITE NI RETOURNE
TOUTE REINSCRIPTION ARRIVEE APRES LE 6 SEPTEMBRE 2025
NE SERA PRISE QUE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

Veuillez retourner votre dossier par mail à plongeemeylan@gmail.com

Renseignements :

- Jean-Baptiste BONNIER (plongeemeylan@gmail.com / téléphone 06 70 31 16 10)
- Mazen AL HADDAD (plongeemeylan@gmail.com / téléphone 06 76 27 98 44)

Informations

Rentrée pour l'apnée

Date de la rentrée	Entraînements
14 septembre 2026	Tous les lundis de 19h30 à 21h30 hors vacances scolaires

Rentrée pour la plongée

Date de la rentrée	Entraînements
16 septembre 2026	Tous les mercredis de 19h30 à 21h30 hors vacances scolaires

Nous vous souhaitons à tous de merveilleuses plongées !

1 Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat.

2 Le choix de l'encadrement sera fait par le comité directeur en fonction de l'implication faite l'année dernière et du nombre d'adhérents.

3 La FFESSM a négocié auprès du Cabinet Lafont des assurances individuelles assistances dont le détail des garanties est disponible sur le site de la fédération www.ffessm.fr et sur le site de l'assureur www.cabinet-lafont.com.

4 L'association peut diffuser sur son site Internet www.meylanplongee.fr et sur sa page facebook www.facebook.com/meylan.plongee qui sont publics, des diaporamas de photos effectuées lors de sorties et d'activités organisées dans le cadre de Meylan plongée. Il est possible que vous figuriez sur ces photos. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre accord ou votre refus, merci de cocher la case correspondante.